

La validation des acquis est un processus de reconnaissance sociale qui permet de vérifier que les connaissances, les compétences acquises par un actif, soit par l'expérience, soit par des études supérieures, sont bien en relation avec, et au niveau, des certifications du Cnam. À ce titre un-e candidat-e à la validation des acquis pourra se voir attribuer par le Cnam tout ou partie d'un diplôme (VAE/VES), ou être retenu-e pour accéder à une formation diplômante sans posséder les titres requis à l'entrée en formation.

Les actions de VAE (accompagnement et jury) peuvent être financées par les dispositifs de droit commun dont bénéficie chaque actif (plan de formation, compte personnel de formation, congé de vae) ou par le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (demandeur·euse·s d'emploi, bénévoles) et/ou par les élèves eux-mêmes afin que chacun·e puisse, selon sa situation et ses ressources, concrétiser son projet d'évolution sociale et professionnelle au Cnam.

Les actions de VAE et VAP peuvent être organisés en dehors ou sur le temps de travail en fonction du projet personnel, professionnel et de l'éventuelle implication de son employeur.

	Sans participation financière de votre part		Avec une participation financière de votre part
	Vous êtes salarié·e, autoentrepreneur·euse, profession libérale, gérant·e, chef·fe d'entreprise Vous êtes demandeur·euse d'emploi, responsable associatif, bénévole, responsable syndicale...		Tous publics
	Financement par l'employeur (OPCA, Opacif, CPF)	Financement par le Conseil régional	Participation élève / tarif préférentiel
Recevabilité dossier VAE	Gratuit		Gratuit
VAE Validation des acquis de l'expérience	1 925 €	Le Conseil régional peut financer l'accompagnement des candidat·es domicilié·e·s sur le territoire Nouvelle-Aquitaine.	1 540 €
VAPP Validation des acquis personnels et professionnels	500 €		250 €
VES Validation des études supérieures	210 €		100 €